

Groupe de travail de New York pour le Bureau de l'Assemblée des États Parties

Modalités des tables rondes publiques de 2026 pour les candidats à la magistrature¹

Organisation

Les tables rondes se tiendront en mode virtuel sur trois jours consécutifs, les 4, 5 et 6 novembre 2026, à raison d'une séance par jour. Chaque séance réunira quatre candidats.

Compte tenu des différences de fuseaux horaires considérables entre les candidats et les États parties, il est proposé que les séances débutent à 15 heures (heure de La Haye), soit 9 heures (heure de New York), afin de faciliter une participation équitable des candidats et des États parties répartis sur les différents fuseaux horaires concernés.

Emplacement

Les tables rondes se tiendront en ligne, avec interprétation simultanée ; elles seront diffusées en direct sur le Web, enregistrées et mises en ligne sur le site Internet de l'Assemblée des États Parties.

Modération

Chaque séance de table ronde sera animée par deux modérateurs – un représentant des États parties et un représentant de la société civile – qui se chargeront chacun d'animer leur segment de questions respectif. La séquence consacrée aux questions individualisées fera l'objet d'une co-animation. L'identité des modérateurs sera communiquée dans les meilleurs délais. Le modérateur représentant les États parties sera choisi parmi les membres du Bureau dont l'État Partie n'a pas présenté de candidat à l'élection de cette année. Le modérateur représentant la société civile pourra varier d'une séance à l'autre.

Format

Les tables rondes se dérouleront en trois séances réparties sur trois jours consécutifs ; chaque séance durera au maximum trois heures et réunira quatre candidats. La répartition des candidats entre les séances s'effectuera par tirage au sort, sans distinction entre les candidats de la liste A et ceux de la liste B. Les candidats auront la possibilité de prononcer une allocution d'ouverture et une allocution de clôture, le temps de parole étant réparti équitablement entre tous les intervenants, à la discrétion des modérateurs. Lors des séquences de questions, les candidats disposeront d'un temps de réponse égal et, à l'exception de la séquence consacrée aux questions individuelles, tous auront l'occasion de répondre à chaque question posée.

Programme provisoire d'une séance :

- Allocutions d'ouverture des modérateurs ;
- Présentation de chaque candidat ;
- Volet consacré aux questions individualisées, en complément du rapport de l'ACN sur l'évaluation des candidats ;

¹. Conformément au paragraphe 12^{ter} de la résolution ICC-ASP/3/Rés.6 relative à la procédure de présentation des candidatures et d'élection des juges, du Procureur et des Procureurs adjoints de la Cour pénale internationale, telle que modifiée par les résolutions ICC-ASP/18/Rés.4 et ICC-ASP/21/Rés.2.

- Séquence consacrée aux questions soumises par les États Parties ;
- Séquence consacrée aux questions soumises par la société civile ;
- Remarques finales de chaque candidat ;
- Remarques finales des modérateurs.

Questions

- Les États Parties et les représentants de la société civile seront invités à soumettre des questions pour le volet individualisé et pour leurs volets respectifs à l'avance, ainsi que, si le temps le permet, au cours des séances.
- Lors de la soumission de questions, il convient de dûment tenir compte des qualifications énoncées à l'article 36 du Statut de Rome.
- Aucune question discriminatoire ne sera autorisée.
- Aucune question portant sur des affaires en attente devant la Cour² ne sera autorisée.
- Les questions soumises à l'avance seront rendues anonymes ; les modérateurs auront toute latitude pour les reformuler de manière concise et/ou pour privilégier celles qui n'ont pas encore été posées aux candidats par l'ACN ou dont la réponse n'a pas encore été communiquée. Les modérateurs pourront également poser des questions complémentaires et demander des précisions au cours des tables rondes. Les questions ne seront pas communiquées aux candidats avant les tables rondes.
- Parallèlement à l'invitation à soumettre des questions, un nombre égal de thèmes pour des questions individualisées sera indiqué pour chaque candidat, afin de compléter les évaluations de l'ACN. Dans la mesure du possible, les modérateurs sélectionneront les questions en parts égales parmi celles soumises par les États parties et celles soumises par la société civile. Si aucune question n'est soumise sur l'un des thèmes indiqués pour un candidat donné, les modérateurs auront toute latitude pour formuler des questions supplémentaires en se fondant sur le rapport de l'ACN.

Langues

Une interprétation simultanée en anglais et en français sera assurée. La diffusion en ligne et les enregistrements seront disponibles dans la langue de la salle, ainsi qu'en anglais et en français.

². Cela vise toute affaire dont est saisie la Cour, quel que soit le stade de la procédure, y compris, par exemple, les enquêtes en cours, les dossiers faisant l'objet de mandats d'arrêt et les procès en cours ; aucune question portant sur de telles affaires ne sera autorisée lors de la table ronde.